

Saint-Denis, La Maison des Radios, le 15 mars 2025

Objet : Appel à cotisations 2025

Chères consœurs, chers confrères,

2024 a été une année de combat.

Lorsque le gouvernement a voulu amputer de 35 % le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) dans le Projet de Loi de Finances 2025, c'est toute notre secteur qui s'est levé.

Ce fût une mobilisation exemplaire et exceptionnelle de tous les acteurs, associations, médias...

Ensemble, nous avons fait entendre notre voix, et nous avons gagné : le FSER a été sauvé pour le moment.

Cette victoire est la preuve que, lorsque les **radios associatives** sont unies, elles sont incontournables.

Mais ne nous y trompons pas : cette attaque n'était pas un cas isolé.

Partout, le monde associatif est fragilisé. En Pays de la Loire, les aides à la culture sont supprimées. En Haute-Garonne et Hérault, des financements sont gelés... Partout en France, les collectivités réduisent leurs soutiens, mettant en péril la vitalité des territoires et l'engagement citoyen. Des institutions telles que L'UDES dont est membre le SNRL, ESS France, le Monde Associatif ont interpellé le Gouvernement et le Président de la République sur cette situation inquiétante ...

Dans ce contexte, **nous avons plus que jamais besoin d'un SNRL fort, structuré et combatif.**

En 2025, nous devons :

- Défendre notre modèle face aux nouvelles menaces budgétaires.
- Pérenniser notre présence auprès des institutions (ARCOM, Ministère de la Culture, Parlement).
- Renforcer la représentation des radios locales sur le numérique et dans le paysage audiovisuel (Ensemble pour le DAB+, RadioPlayer...)
- Accompagner la transition et la modernisation de nos radios associatives.

Le SNRL, c'est votre voix. Mais cette voix n'existe que grâce à vous.

Chaque radio qui adhère nous donne plus de poids. Chaque membre supplémentaire nous permet d'aller plus loin. Notre mobilisation récente l'a prouvé : **l'unité est notre force.**

Nous avons gagné une bataille, mais le combat pour la reconnaissance et la pérennité de nos radios associatives continue. Nous ne la gagnerons que si nous sommes soudés.

Rejoignez-nous, adhérez au SNRL et faisons entendre notre voix ensemble !

Save the date !

Assemblée Générale 2025 – mardi 4 novembre à Bordeaux

Lieu, horaires et modalités vous seront prochainement précisés.

Sylvain Delfau
Président du SNRL



SNRL • Syndicat National des Radios Libres

La Maison des Radios à Paris • 187 bd Anatole France 93200 Saint Denis, France

Tél. + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (UDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr